

Les avocats mobilisés contre une « justice au rabais »

À Nancy et Sarreguemines comme dans tous les tribunaux de France, les avocats étaient en grève, hier, pour protester contre la faiblesse des moyens alloués à l'aide juridictionnelle (AJ), qui permet aux justiciables les plus pauvres de se faire assister devant les juridictions.

Une fois de plus, c'est à Thionville, où le mouvement avait commencé dès lundi, que la mobilisation aura été la plus forte. Ce barreau est resté totalement muet, cette semaine, y compris lors des audiences pénales où la liberté des justiciables était en jeu (comparutions immédiates, débat contradictoire devant le juge des libertés et de la détention, etc.). « C'est une position très dure, reconnaît Me Anne-Sophie Joseph Anschler. Il est vrai que notre région est économiquement sinistrée : 80 % des affaires pénales s'y plaident en aide juridictionnelle (AJ). Nos effectifs se sont nettement réduits depuis quelques années, ce qui a conduit aussi à préca-

riser notre profession. » Le sujet est sensible, qui avait déjà jeté dans la rue plusieurs milliers de robes noires, en 2002. « Malgré les promesses des pouvoirs publics, aucune réforme de fond n'est intervenue », s'irrite Me Frédéricque Stefanelli-Dunmur, présidente de l'Union des jeunes avocats (UJA) de Moselle. Pendant ce temps, le nombre de dossiers « en AJ » ne cesse

d'augmenter : 830 000 Français en ont bénéficié l'an passé, la moitié vivait sans ressources. Calculée sur la base d'unités de valeur (UV), l'aide juridictionnelle n'a quasiment pas été revalorisée depuis cinq ans. Pire : la loi organique sur les lois de finances (LOLF), qui se met en place dans les juridictions, pourrait durcir les conditions de son octroi, par soucis d'économie. Une procédure de divorce pour faute, qui peut se prolonger plusieurs années, est payée à l'arrivée 36 UV, soit 792 € bruts. Une affaire aux prud'hommes est indemnisée à hauteur de 528 €. « Certaines interventions, notamment devant la chambre de l'instruction, ne sont pas prises en compte du tout », déplore Me Stefanelli-Dunmur.

« Justice de classe »

Les jeunes avocats, dont les débuts sont de plus en plus difficiles, sont les premiers concernés. Pour certains, l'AJ est une perfusion dont dépend leur survie professionnelle. « Nous ne nous sentons plus représentés par nos instances », se désole un jeune

Photo Anthony PICORE



Me Stefanelli-Dunmur, présidente de l'UJA : « Certaines interventions, notamment devant la chambre de l'instruction, ne sont pas prises en compte du tout ».

avocat thionvillois. « Nous avons de plus en plus le sentiment qu'en même temps que se développe une justice à deux vitesses s'installe une défense de classe. Allons-nous, comme aux États-Unis, assister à la création d'un corps d'avocats fonctionnaires assumant un service minimum ? », se demande la présidente de l'UJA de Moselle, « effrayée » par cette perspective. La fracture serait à ce

point profonde qu'au dernier congrès de l'UJA, certains ont proposé de geler le paiement des cotisations professionnelles. « La chancellerie ne cesse de clamer que l'accès au droit est une priorité mais dans les faits, il n'en est rien. Ce sont aux avocats que l'on fait supporter le coût de cette mission de service public », dénonce un membre messin du conseil de l'ordre.

Aujourd'hui, la profession

réclame une « refonte globale » du système. « Pour garantir le libre choix de l'avocat par le client et la même qualité de défense pour tous », indique la motion adoptée au dernier congrès de l'UJA. La grève d'hier a sonné comme « un avertissement ». « Si rien ne bouge, le mouvement se durcira », promet Me Joseph-Anschler.

Nicolas BASTUCK.

Le Republicain Lorrain
samedi 19 janvier 2006